



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 juillet 2001  
Français  
Original: anglais/arabe/espagnol/  
russe

## Cinquante-sixième session

Point 86 m) de la liste préliminaire\*

**Désarmement général et complet :**  
**convocation de la quatrième session extraordinaire**  
**de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

## Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Introduction . . . . .                       | 2           |
| II. Réponses reçues des Gouvernements . . . . . | 2           |
| A. Bangladesh . . . . .                         | 2           |
| B. Brunéi Darussalam . . . . .                  | 2           |
| C. Liban . . . . .                              | 3           |
| D. Mexique . . . . .                            | 3           |
| E. Qatar . . . . .                              | 4           |
| F. Fédération de Russie . . . . .               | 4           |
| G. République arabe syrienne . . . . .          | 4           |

\* A/56/50.

## I. Introduction

1. Le 20 novembre 2000, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/33 M, intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », dont le paragraphe 2 se lit comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la session extraordinaire et de lui en rendre compte à sa cinquante-sixième session ».

2. Comme suite à cette demande, le 4 avril 2001, le Secrétaire général a adressé une note verbale aux États Membres, les priant de fournir des informations à cet égard. Les réponses reçues sont reproduites au chapitre II ci-après. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées sous la forme d'additif au présent rapport.

## II. Réponses reçues des Gouvernements

### A. Bangladesh

[Original : anglais]  
[11 mai 2000]

Le Bangladesh demande la convocation rapide de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que la Commission du désarmement de l'ONU n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire, le Bangladesh estime qu'il est important de continuer à rechercher un consensus à cet égard au sein d'une instance appropriée. Nous considérons que le désarmement nucléaire doit être notre priorité absolue. Compte tenu des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité internationale et de désarmement à cette période d'après guerre froide, un plan d'action concerté permettant de les relever dans un véritable esprit de multilatéralisme doit être un objectif permanent de la quatrième session extraordinaire. Le Bangladesh considère que seule une session extraordinaire de l'Assemblée générale permettra d'aborder le vaste sujet du désarmement, en tenant compte en particulier de sa relation avec le développement, avec la précision et l'attention que la question mérite.

### B. Brunéi Darussalam

[Original : anglais]  
[11 juin 2001]

1. Le Brunéi Darussalam se félicite de la proposition de tenir une session extraordinaire pour renforcer la coordination des travaux en matière de désarmement. Ces efforts sont conformes à la position du Brunéi Darussalam, nation éprise de paix. Le Brunéi Darussalam estime que la session extraordinaire donnera l'occasion à tous les États Membres de participer activement à la recherche de moyens permettant de régler divers problèmes de désarmement. La session extraordinaire procédera en particulier à un examen des objectifs et des mesures qui ont été prises ou qui doivent l'être.

2. Le Brunéi Darussalam n'a pas de proposition de question à inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire, mais considère que la question du lien entre le désarmement et le développement doit y figurer. Néanmoins, il espère que l'ordre du jour proposé s'efforcera de répondre aux objectifs du désarmement général et complet.

### **C. Liban**

[Original : arabe]  
[14 juin 2001]

La Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et, en réponse à sa note DDA/18-2001/SSOD, en date du 4 avril 2001, a l'honneur de l'informer que les autorités libanaises intéressées n'ont aucune observation à faire concernant les objectifs de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, car le Liban ne possède pas d'armes de destruction massive. Le Liban appuie vigoureusement les accords sur le désarmement et la maîtrise des armements et participera aux efforts internationaux visant à atteindre ces objectifs.

### **D. Mexique**

[Original : espagnol]  
[16 mai 2001]

1. Le Mexique accorde une grande importance aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui ont eu lieu en 1978, 1982 et 1988 qui permettent un examen complet de questions relevant du désarmement, de la maîtrise des armements et de la sécurité internationale.

2. En 1994, le Mexique s'est déclaré favorable à la proposition figurant dans la résolution 49/75 I relative à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans ce domaine et a appuyé la résolution 55/33 M intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

3. Le Mexique considère qu'il est nécessaire d'entamer des consultations au sujet des objectifs et de l'ordre du jour de la session extraordinaire, dont la convocation fera l'objet de débats lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Cet examen devrait tenir compte des éléments abordés lors de la session de fond de la Commission du désarmement de l'ONU en 1999.

## **E. Qatar**

[Original : arabe]  
[22 mai 2001]

### **Annexe**

#### **Vues du Qatar sur les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement**

- Examiner et évaluer les progrès accomplis au cours de la phase précédente en ce qui concerne l'application des résolutions consacrées à ce sujet.
- Cerner et contrôler les lacunes, s'il y en a.
- Établir un programme applicable en plusieurs étapes, la priorité étant l'élimination des armes nucléaires.
- Tous les participants à la quatrième session extraordinaire doivent s'engager expressément à appliquer les décisions prises au sujet du désarmement.

## **F. Fédération de Russie**

[Original : russe]  
[16 mai 2001]

1. La Russie estime que le moment est venu de convoquer une telle session afin d'examiner les moyens concrets de régler les questions qui se posent aujourd'hui en ce qui concerne le renforcement de la stabilité stratégique, la maîtrise à long terme de la course aux armements, notamment en vue d'éviter qu'elle ne s'étende à des domaines nouveaux, la consolidation et le développement des régimes relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive et aux moyens d'obtention de ces armes, et le renforcement du cadre conventionnel et juridique se rapportant au désarmement.

2. La Russie est prête à appuyer la tenue d'une telle session dans les plus brefs délais.

## **G. République arabe syrienne**

[Original : arabe]  
[17 mai 2001]

1. La République arabe syrienne appuie la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le but est d'examiner et d'évaluer la suite qui a été donnée aux résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Cela permettra de passer en revue les aspects les plus importants du processus de désarmement à la lumière de la situation internationale actuelle et de sensibiliser la communauté et l'opinion publiques internationales en vue de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de promouvoir la maîtrise et la réduction des armes classiques.

2. Tout en appuyant la convocation de cette session, la République arabe syrienne souligne que la communauté internationale doit avoir la volonté politique sincère de donner suite aux décisions et résultats de la première session extraordinaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et de la réalisation d'un désarmement général et complet dans le cadre d'un dispositif de contrôle international efficace. Étant donné que les deuxième et troisième sessions extraordinaires n'ont pas débouché sur un consensus, la République arabe syrienne estime que le fait que l'Assemblée générale ait adopté par consensus une résolution sur cette question importante témoigne d'une volonté réelle de la part de la communauté internationale de tenir la quatrième session extraordinaire, d'où l'importance de convoquer cette session le plus rapidement possible.

3. Les résultats de la Conférence de 2000 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires montrent bien que la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement doit concentrer ses efforts sur les priorités de la communauté internationale, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires, et établir un calendrier pour atteindre cet objectif.

---